

**Proposition de régularisation foncière à WOLXHEIM**

**Rapport n° CP/2016/500**

**Service gestionnaire :**

M450 - Service Opérations foncières

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver la cession de plusieurs parcelles de terrain situées à WOLXHEIM, le long de la RD 45.

Lors de permis de construire délivrés en 1974-1975, six propriétaires de terrains situés en bordure de la route départementale n° 45 à WOLXHEIM « Le Canal » ont été contraints de céder à titre gratuit une bande de 12 m de large. A l'époque, ces propriétés étaient situées en dehors de l'agglomération.

Ces parcelles sises actuellement entre l'impasse du Lavoir et la rue du Chenal, étaient destinées à la création d'une voie parallèle à la RD 45 avec accès unique sur cette voie départementale. Cette infrastructure n'a jamais été réalisée et les riverains demandent dès lors la rétrocession de ces surfaces.

Les parcelles concernées n'ont jamais été versées au domaine public départemental. Par conséquent, ces dernières relèvent du domaine privé du Département et sont donc cessibles. Ne présentant plus d'utilité pour les besoins du Département, la cession a reçu un avis favorable de la part des services routiers du Département.

Les propriétaires ont pris en charge les frais de géomètre liés à cette affaire et dans la mesure où les transactions réalisées à l'époque avaient été effectuées à titre gratuit, la rétrocession à leur profit se ferait elle-aussi à titre gratuit, en vertu de l'article L3213-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il s'agit des parcelles cadastrées en section 5 n° 488/0.130 avec 1 a 40, n° 489/0.131 avec 1 a 26, n° 490/0.132 avec 1 a 02, n° 491/0.133 avec 0 a 86, n° 492/0.134 avec 0 a 83 et n° 493/0.135 avec 0 a 81.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide de céder, à des propriétaires riverains, les parcelles de terrain situées sur le territoire de la Commune de WOLXHEIM, le long de la RD 45 et cadastrées en section 5 n° 488/0.130 avec 1 a 40, n° 489/0.131 avec 1 a 26, n° 490/0.132 avec 1 a 02, n° 491/0.133 avec 0 a 86, n° 492/0.134 avec 0 a 83 et n° 493/0.135 avec 0 a 81 à titre gratuit,*

*- dit que les actes seront passés en la forme administrative.*

*Elle désigne par ailleurs Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département du Bas-Rhin habilité à signer les actes afférents à ces cessions.*

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, stylized initial 'F' and a horizontal line extending to the right.

Frédéric BIERRY